

ARRETE PORTANT PERMISSION DE VOIRIE

Objet : Permission de voirie pour Déménagement – 5 rue Saint Michel

Le Maire de la Commune de Le PALLET,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 complétée par l'arrêté du 31 juillet 2002,

Vu la demande en date du 15 juillet 2024, d'obtention d'un arrêté de police de stationnement, présentée par Madame Laure SCHMITT, domiciliée au n°5 rue Saint-Michel à Le Pallet, pour effectuer son déménagement ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques quelles qu'elles soient, et quelle qu'en soit la nature, à l'intérieur de l'agglomération et en dehors de cette agglomération.

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Laura SCHMITT est autorisée à occuper le domaine public (2 places de stationnement), devant le n°3 et n°5 rue Saint-Michel, du Vendredi 30 août au Dimanche 1^{er} septembre 2024, pour effectuer le déménagement d'une habitation sise 5 rue Saint-Michel à Le Pallet.

ARTICLE 2 : Les dispositions de l'article 1 seront portées à la connaissance des usagers de la route au moyen de signaux réglementaires définis par l'Instruction Générale sur la signalisation routière.

ARTICLE 3 : La pose et la dépose de la signalisation seront à la charge et sous la responsabilité de Madame Laura SCHMITT.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera poursuivie conformément aux règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié en Mairie et affiché sur les panneaux de signalisation.

ARTICLE 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la commune de Le Pallet, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de VALLET sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté. Ampliation à Monsieur le Président de la délégation de l'aménagement du vignoble Nantais.

Certifié exécutoire
et publié le

22 JUIL. 2024

Au Pallet, le 16 juillet 2024

Po/Le Maire,

L'adjoint en charge de l'urbanisme et de la voirie,



Mairie de Le Pallet
M. BINEAU
Maire
P. F.
Voies Atlantiques